



Le Dictionnaire du musulman

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

La définition du:

« Repas de  
mariage »

Écrit et traduit par : Ilyas abou Roumayssa

[i-slamy.com](http://i-slamy.com)



# Le Dictionnaire du musulman

## A) La définition du mot “Walima”

- **La définition dans le jargon islamique**

L’origine du mot Walima vient des trois lettres : Waw (و), Lam (ل), Mim (م) qui forme le verbe Walama (وَالَّمَ) qui signifie se regrouper, se resserrer.

Quant au mot Walima (وَلِيْمَة), il signifie un repas autour duquel on se regroupe.<sup>1</sup>

- **La définition dans le jargon islamique**

Dans le jargon islamique la walima est tout repas que l’on prépare et que l’on propose à autrui, que cela soit pour un évènement heureux ou malheureux. Cependant dans la bouche des gens le mot walima a été restreint au repas de la célébration du contrat de mariage. Donc ce qui est voulu dans le chapitre du mariage par walima est un repas que l’on prépare au moment du contrat ou après, puis on invite les gens à participer à ce repas.<sup>2</sup>



# Le Dictionnaire du musulman

## B) Ce qu'il faut savoir sur la walima

### • Le jugement religieux de la walima

La walima n'est pas une condition du mariage par consensus des savants. C'est-à-dire que si un prétendant ne fait pas de walima pour son mariage, celui-ci reste valide.

Concernant son jugement religieux, les savants ont énormément divergé. Certains savants ont dit qu'elle était fortement recommandée, mais pas obligatoire. D'autres savants ont dit qu'elle était obligatoire. C'est-à-dire que si l'époux la délaisse il commet un péché. Cet avis a de forts arguments, notamment l'ordre du prophète Mohammed de faire la walima. Il ne convient donc pas à l'époux de délaisser la walima de son mariage.<sup>3</sup>

### • Que faut-il préparer pour la walima ?

Le prétendant prépare en guise de walima ce qu'il est capable de donner et ce qui est le plus simple pour lui. Il n'est pas du tout obligatoire d'égorger une bête pour la walima ou même de proposer de la viande. N'importe quelle nourriture qui est proposée aux gens pour célébrer un mariage est considérée comme une walima. Et cela même si la nourriture n'est pas cuisinée.



# Le Dictionnaire du musulman

**Le prophète dit à Abderahman ibn 'Awf qui venait de se marier :  
« Fais une walima ne serait-ce qu'en égorgeant un mouton. »  
[Boukhari : 2048]**

Dans ce noble hadith le prophète ordonne abderahman ibn 'awf de faire une walima pour son mariage ne serait-ce qu'en égorgeant un mouton, car Abderahman ibn 'awf était connu pour avoir de l'argent et des biens. Le sacrifice d'un seul mouton est donc pour lui une chose minime.

**Anas ibn Malik a dit : « Le prophète n'a pas fait de walima plus conséquente que la walima qu'il a fait pour son mariage avec Zaynab (bint ja'ch ). Il a fait cette walima en sacrifiant un mouton. » [Boukhari : 5168]**

Ce hadith nous montre que le repas le plus onéreux que le prophète a fait pour une walima est celui pour célébrer son mariage avec zaynab bint ja'ch. Le prophète avait sacrifié un mouton pour l'occasion de ce repas. Cela montre que les repas de ces autres mariages étaient inférieurs à un mouton.<sup>4</sup>

**Anas ibn Malik a dit concernant le mariage du prophète avec Safiyya : « L'envoyé d'Allah consomma son mariage avec elle. Il fit alors préparer du hays (mélange de datte, beurre et lait caillé) sur une petite nappe et me dit : invite ceux qui sont autour de toi. Tel fut le repas de noces qu'il donna à l'occasion de son mariage avec saffiyya. [Boukhari : 4211]**



# Le Dictionnaire du musulman

Ce hadith nous informe que la walima du prophète pour son mariage avec safiyya n'était pas composée de viande ni de repas préparé. Un mélange de dattes, de beurre et de lait caillé fut proposé aux invités.

## • Quand faire la walima ?

Les savants ont divergé concernant le moment de la walima. Certains ont dit : lors du contrat de mariage et d'autres ont dit après la nuit de noces. L'avis qui semble être le plus correct est qu'il est permis de faire la walima au moment où le mariage a été annoncé et soit connu des gens, que cela soit durant le contrat de mariage ou après la nuit de noces.<sup>5</sup>

## • Il est permis de participer à la walima de quelqu'un

Il est permis pour les gens de participer et d'aider pour la walima de quelqu'un. Les gens donnent ce qu'ils veulent aux maris comme nourriture pour qu'il le propose.

**Anas ibn Malik dit : « Ce fut en cours de route que Oumm Soulaym para Safiyya et la conduisit au prophète pendant la nuit, en sorte que le lendemain matin il se trouva être un nouveau marié. Alors le prophète dit : que celui qui possède un surplus de quelque nourriture avec lui l'apporte ici. Aussitôt on posa une natte et chacun apporta ce qu'il avait, l'un apporta du fromage, un autre du beurre et un autre des dattes. On fit un mélange avec cela appelé Hays et tel fut le festin de noces de l'envoyée d'Allah. [Mouslim :1365]**



# Le Dictionnaire du musulman

Ce hadith montre qu'il est permis au prétendant de demander aux gens de ramener de la nourriture pour sa walima. Et il est également permis de ramener de la nourriture sans que l'époux le demande.<sup>6</sup>

## **C) Répondre à l'invitation de la walima**

### **• Le jugement de répondre à l'invitation**

Les savants sont d'accord pour dire que répondre à l'invitation de la walima est préférable. Cependant ils ont divergé concernant le jugement de répondre à l'invitation de la walima du mariage. L'avis qui semble être le plus juste est que cela est obligatoire.<sup>7</sup>

**D'après Abou Hourayra, le Prophète a dit : Le pire des repas est celui de la walima. On n'en prive ceux qui en ont besoin et on y invite ceux qui n'en ont pas besoin. Pourtant celui qui ne répond pas à l'invitation désobéit à Allah et à Son Messenger. [Boukhari : 4779]**



# Le Dictionnaire du musulman

- **Est-ce que le jeuneur peut refuser l'invitation ?**

Comme nous l'avons dit précédemment, répondre à l'invitation de la walima du mariage est obligatoire. Cependant, manger du repas de la walima n'est pas une obligation.

**D'après Jabir ibn Abdillah, le prophète a dit : « si l'un d'entre vous est invité à une walima qu'il y réponde favorablement. Il mange de ce repas s'il le souhaite ou le délaïsse s'il le souhaite. »**  
**[Mousslim :1430]**

Celui qui est invité pour une walima durant la journée alors qu'il jeune ne sort pas de deux situations :

- **Un jeûne obligatoire**

Celui qui est invité alors qu'il jeûne un jeûne obligatoire doit quand même répondre à l'invitation de manière obligatoire. Une fois qu'il répond à l'invitation il doit dire : « Je jeune » et invoquer pour le couple de mariés.

**D'après Abou hourayra, le prophète a dit : « si l'un d'entre vous est invité à une walima alors qu'il jeune qu'il dise : « Je jeûne ». »**  
**[Mousslim :1150]**



# Le Dictionnaire du musulman

## - Un jeûne surrogatoire

Si la personne est invitée à une walima alors qu'il jeûne un jeûne surrogatoire. Il a le choix, soit il continue de jeûner et invoque pour les jeunes mariés. Soit il rompt son jeûne et mange du repas. Il doit faire son choix en fonction de ce qui est le plus bénéfique et sage. S'il sait que manger du repas de l'époux lui fera plaisir alors il rompt son jeûne pour remplir de joie le cœur de son frère. De même que s'il sait que ne pas manger du repas pourrait vexer l'époux alors il rompt son jeûne pour ne pas blesser son frère.<sup>8</sup>

### • Quand peut-on refuser l'invitation ?

Comme nous l'avons dit précédemment, répondre à l'invitation de la walima est une obligation. Cependant, cela est obligatoire sous plusieurs conditions :

#### **1) Que cela soit le premier repas de noces**

Dans certains pays les gens font des walima pendant une semaine. Un jour chez la famille de l'époux, l'autre chez la famille de l'épouse et cela pendant plusieurs jours. Il est obligatoire de répondre à la première invitation. Si l'époux ou l'épouse vous invite pour la quatrième ou la cinquième fois, cela n'est pas obligatoire.





# Le Dictionnaire du musulman

## 2) Que l'invitation soit spécifique et non générale

L'obligation de répondre à l'invitation concerne l'invitation précise. C'est-à-dire que le marié ou la mariée demande précisément à la personne de venir à la walima. Lorsque l'invitation est générale, il n'y a pas l'obligation d'y répondre.

### Exemple :

**Un jeune marié vient prier la prière du Asr à la mosquée puis se lève après la prière en disant : Je me suis marié aujourd'hui et il y a un repas dans la pièce principale de la mosquée et vous êtes tous invités.**

Il ne s'agit pas ici d'une invitation spécifique. Il est donc permis pour la personne présente dans la mosquée de ne pas répondre à l'invitation.

## 3) Si la walima comporte des choses blâmables

Il est bien évidemment pas obligatoire d'assister à une walima si nous s'avons quelle comportera quelque chose de haram comme de la mixité, de la musique ou autre.



# Le Dictionnaire du musulman

## 4) Si les biens de celui qui invite sont haram

Si les biens de celui qui invite les gens sont haram l'obligation de répondre à la walima tombe.

## 5) Si l'invitation cause du tort à l'invité

Si répondre à l'invitation cause du tort à celui qui est invité alors l'obligation tombe sur lui.

### Exemple :

**Certaines personnes organisent leur walima très tard dans la nuit. Si celui qui est invité ne peut répondre que difficilement à l'invitation, car il n'a pas l'habitude de veiller tard ou qu'il a peur de rater la prière du fajr. Il n'est pas obligatoire pour lui de répondre à l'invitation.**

Cependant si le repas commence au début de la soirée et s'étend jusqu'à la fin de la nuit. Il assiste à la walima a au début de la soirée et s'en va ensuite.<sup>9</sup>



## Le Dictionnaire du musulman

- **Quelles sont les excuses valables pour ne pas répondre à l'invitation ?**

Les savants disent que ce qui est une excuse valable pour ne pas se rendre à la prière en groupe fait également tomber l'obligation de la walima.<sup>10</sup>



# Références

- 1- Voir : « Maqayis lugha », ibn faris, Tome 6/page 140 ; « Al Mawsou'a al kouwaytia », tome 41/page 200.
- 2- « Walimatou zawaaj », Soulayman Rouhayli → [CLIQUER ICI](#)
- 3- « Walimatou zawaaj », Soulayman Rouhayli → [CLIQUER ICI](#)
- 4- Voir : « Walimatou zawaaj », Soulayman Rouhayli → [CLIQUER ICI](#) ; « Jaami' touraath al 'allaama al albani fil fiqh », Chaadi ibn Mohammed Aal nou'man, tome 12/page 97.
- 5- « Ad-doukhoul qabl al walima », Soulayman Rouhayli → [CLIQUER ICI](#)
- 6- Voir : « Walimatou zawaaj », Soulayman Rouhayli → [CLIQUER ICI](#) ; « Al Mawsou'a al kouwaytia », tome 45/page 249.
- 7- « Hukm ijaabati da'wa walimatil 'ours », Soulayman Rouhayli → [CLIQUER ICI](#)
- 8- « Hukm ijaabati da'wa walimatil 'ours », Soulayman Rouhayli → [CLIQUER ICI](#)
- 9- « hukm ijaaba da'watil 'ours », Soulayman Rouhayli → [CLIQUER ICI](#)



# Le Dictionnaire du musulman

- 10- « Al a'zar allatu tousqit ijaabatil walima », Soulayman Rouhayli → [CLIQUER ICI](#)